

VOTATIONS FEDERALES DU 23 SEPTEMBRE 2018

L'assemblée primaire est convoquée, pour le dimanche **23 septembre 2018**, à l'effet de se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de:

- *l'arrêté fédéral du 13 mars 2018 concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres (contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres [initiative vélo]»);*
- *l'initiative populaire du 26 novembre 2015 «Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables)»;*
- *l'initiative populaire du 30 mars 2016 «Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous».*

Ouverture du bureau de vote

Maison bourgeoise à Nax

samedi 22 septembre 2018	18 h 00 - 19 h 00
dimanche 23 septembre 2018	10 h 00 - 11 h 00

Les enveloppes de vote par correspondance doivent être timbrées et postées ou, déposées au bureau communal de Nax dans l'urne prévue à cet effet (pas dans la boîte aux lettres extérieure), dès réception, aux heures d'ouverture officielles :

mardi 14h00 à 18h00 - mercredi et jeudi 14h00 à 17h00 - vendredi 08h00 à 12h00

et vendredi 21 septembre de 15h00 à 17h00

Une personne = une enveloppe de transmission ! Chaque votant doit utiliser sa propre enveloppe de transmission. Il n'est pas possible de regrouper les envois de plusieurs votants dans une seule enveloppe de transmission.

Si vous votez au bureau, prière de prendre avec vous le matériel de vote et **ne pas oublier la feuille de réexpédition, signée, qui fera office de carte civique.**

Vote par correspondance

➤ **Ne pas oublier de signer la feuille de réexpédition afin que votre vote soit valable.**

Nax, le 14 août 2018

L'Administration communale